

Lausanne, le 31 mars 2025

Initiative “Sauvons le Mormont”

L'initiative “Sauvons le Mormont” maintenue

Suite à l'analyse du contre-projet à l'initiative “*Sauvons le Mormont*” proposé par le Conseil d'Etat, le comité d'initiative s'est prononcé en faveur du maintien de l'initiative et donc de la soumettre au vote de la population, vraisemblablement en septembre prochain. L'absence de la protection du Mormont dans la Constitution et des objectifs trop vagues sur le domaine de la construction ont motivé ce choix.

Si l'ensemble du comité a salué la direction de la loi, qui entrera en vigueur peu importe l'issue de la votation populaire, une majorité a toutefois estimé qu'il y manquait la cible principale de l'initiative: protéger constitutionnellement le site exceptionnel qu'est le Mormont.

Le comité relève également que si ce texte est effectivement intéressant en ce qui concerne l'économie circulaire, il ne traite pas du domaine de la construction, ni du béton. Pourtant, ce secteur est l'un des plus polluants de Suisse et doit être réformé en évoluant vers l'utilisation de matériaux plus durables, si la Suisse espère atteindre un jour ses objectifs en matière de protection du climat.

La protection par une loi est insuffisante

L'un des sujets principaux de cette initiative était la protection du Mormont dans la Constitution. Or, en l'absence de celle-ci, c'est dans la loi qu'il serait protégé. Une protection toute relative, puisque la modification d'une loi ne nécessite qu'un vote au Grand Conseil, comme déjà démontré par le passé notamment avec la récente proposition de députés de droite d'annuler l'interdiction générale de principe de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures dans le sous-sol de notre Canton. Protéger un site remarquable par une loi est donc fragile et insuffisant. Lorsque les autorisations d'exploitation actuellement en force seront épuisées et que la source de calcaire sera tarie, le risque que les géants de ciment fassent pression pour abroger la loi et permettre une destruction totale du Mormont est trop grand.

Maintenir la pression

Ce maintien a pour but de maintenir une pression sur le Conseil d'Etat et de s'assurer que des mesures fermes seront prises pour protéger le Mormont. La protection constitutionnelle devrait assurer cela. Enfin, la recherche active de solutions alternatives au béton et au ciment doit être au cœur du débat populaire si nous souhaitons remplir activement nos objectifs climatiques.

Pour plus d'informations :

- **Alain Chanson**, membre du comité d'initiative et président de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont, 079 156 19 53
- **Tiago Branquino**, membre du comité d'initiative pour décroissance alternatives, 079 440 49 09